

Pour qui ?

Il existe différents types d'ULIS-collège répondant à différents troubles :

- **TFC** : Troubles des fonctions cognitives et mentales
- **TSLA** : Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (les dys)
- **TED** : Troubles envahissants du développement (dont l'autisme)
- **TFM** : troubles des fonctions motrices
- **TFA TFV** : troubles des fonctions auditives et troubles des fonctions visuelles
- **TMA** : troubles multiples associés (dont les maladies invalidantes).

Où ? Qui ?

Les ULIS-collège sont **parties intégrantes de l'établissement**. L'unité est placée sous l'autorité du chef d'établissement. Les enseignants sont des professeurs titulaires d'un diplôme spécialisé : ils s'appellent des **coordonnateurs d'ULIS**.

Un **AESH-co** (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) est affecté à l'ULIS. Il est présent lors des regroupements et peut accompagner les élèves dans leur classe de référence.

L'orientation

C'est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui propose une orientation à l'ULIS collège de façon à proposer à l'élève un apprentissage adapté à ses potentialités même si les acquis sont réduits.

Une Equipe de Suivi de Scolarité (ESS) est organisée par l'enseignant référent qui remet la proposition d'orientation à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) prévoit :

- L'accès au DNB (Diplôme National du Brevet)
- La passation du CFG (Certificat de Formation Générale)
- L'accès à une formation professionnelle (stage en entreprise et / ou conventions avec une SEGPA) ou un établissement médico-social.

Objectif

« L'ULIS offre la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque les acquis sont réduits. »

L'ULIS collège est un dispositif ouvert : les élèves sont 10 au maximum et sont âgés de 11 à 16 ans. Ils bénéficient de cours spécialisés avec le coordonnateur ULIS mais partagent également des cours et des activités dans leur classe de référence lors d'inclusion individuelle.

L'ULIS-collège a pour objectif de :

- Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale de l'élève.
- Développer les apprentissages scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication.
- Concrétiser un projet d'insertion professionnel.